Grâces

Il n'y a pas de chemin vers la paix, la paix est le chemin.
Gandhi

Les enfants au monument aux morts le 11 novembre

Les voeux

Grâces
CÔTES D'ARMOR

Bulletin Municipal .janvier 2016 . N°50
Édité par la mairie de Grâces

Bibliothèque
Heures d'ouverture

Mardi : 16 h -18h30
Mercredi : 11 h -12 h et 14 h - 15 h
Vendredi : 16 h-18 h
Samedi : 10 h -12 h

Tél. :02 96 43 99 90

POMPIERS : 18
Depuis un portable, composez le 112

Dentiste de garde le dimanche matin de 9 h à 12 h
Appeler la gendarmerie qui vous donnera le numéro de téléphone du dentiste de garde.

Gendarmerie : 17
ou 02 96 43 71 14

CENTRE ANTI - POISONS
02.99.59.22.22

SAMU – Médecin de garde : 15

Horaires d'ouverture
de la mairie au public

Le Lundi, Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15.
Le Mercredi et Le Vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h25.
Le Samedi de 9h à 12h, *sauf pendant l'été et les vacances scolaires.*

Contact mairie : 02 96 40 21 21
http://www.graces.fr/

Les permanences des élus

Yannick Le Goff : lundi de 15 h à 17 h, et jeudi de 9 h à 12 h
Michel Lasbleiz : mardi de 10 h à 12 h
Nolwenn Briand : samedi de 10 h à 12 h.
Jean Yves Péru : vendredi de 14 h à 16h30.
Alain Lachiver : mercredi de 10 h à 12 h

Chenil service

Tarifs TTC au 1er janvier 2013
- Forfait fourrière : 85 €
- Tatouage ou dermographie : 55.50 €
- Identification puce électronique : 65 €
- Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) pour animal mordeur ou griffeur : 78 €
- Vaccin rage + passeport : 41 €
Contact : la mairie au 02 96 40 21 21
Si l'animal nécessite des soins vétérinaires particuliers. Ces frais seront à la charge du propriétaire.

Sommaire

Page 2 : informations mairie
Page 3: le mot du Maire
Pages 4 à 11: le conseil municipal
Pages 12 à 13 : vie communale et travaux
Pages 14 à 15 : les écoles
Pages 16 à 17: infos mairie
Pages 18 et 19 : Guingamp Communauté
Page 20 et 21 : histoire et les entreprises
Pages 22 à 27 : vie communale
Pages 28 et 39 : les associations
Page 40 : l'agenda

École Maternelle :
2, place André Bardoux 22200 GRÂCES
Tel : 02.96.44.18.78
maternelle.graces@orange.fr
École élémentaire :
26, rue de l'église 22200 GRÂCES
Tel : 02.96.21.00.41

Publication

Mairie de Grâces
4 Place André Bardoux
22200 GRÂCES
Tél. 02 96 40 21 21
Email :
accueil.mairie.de.graces@wanadoo.fr

Directeur de la publication :
Yannick Le Goff

Secrétaire de Rédaction :
Nolwenn Briand

Impression :
Reprocopy
Venelle de la Caserne
22 200 Guingamp

Tirage : 1300

Le mot du Maire

Permettez-moi en mon nom, celui du conseil municipal et de tout le personnel de vous adresser nos vœux de bonne et heureuse année. Que 2016 vous apporte à toutes et à tous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, beaucoup de bonheur, de sérénité, et une bonne santé.

La fonction qui m'a été confié en mars 2014 est une grande responsabilité. Je l'assume avec détermination et rigueur en privilégiant, disponibilité, écoute, et dialogue au quotidien. M'appuyant à la foi sur les expériences de mes collègues élus, sur leurs compétences, et, le très bon niveau de qualification de tous les membres des services municipaux. Mon action est largement collective. Une commune se construit au fil, de l'engagement de ses différents serviteurs et nous savons ce que nous devons aux femmes et hommes qui nous ont précédés au service du bien public.

Un mot sur la SÉCURITÉ ROUTIÈRE :
De gros problèmes de VITESSE sont constatés sur la commune. Nous savons très bien que c'est partout pareil, nous avons tendance à rouler plus vite que la normale. Cette manie dangereuse peut avoir de graves conséquences, elle doit cesser. Afin de trouver des solutions nous organiserons un débat public sur ce thème en février. Nous étudions la possibilité de mettre en place un radar pédagogique.
Les comités de quartier seront mis en place fin février.
MEGALIS : La fibre optique va arriver enfin cette année, mais seulement en décembre, pour une mise en service au tout début de 2017. Il vous appartiendra alors, chers concitoyens de contacter l'opérateur de votre choix.

Les projets

Nous allons étudier la possibilité de construire une nouvelle école élémentaire. Le site actuel est vieillissant, de nombreux aménagements sont nécessaire pour une remise aux normes. Nous profiterons de cette opportunité pour redessiner le centre bourg. Mais nous aurons l'occasion de vous en parler plus longuement dans les mois qui viennent. Vous serez associé à notre réflexion.
Nous allons aussi réfléchir à aménager le parc de loisir de KERPAOUR.
Dans les autres communes vous trouvez déjà des parcours de santé, d'accrobranche, des jeux pour enfants, du skate bord .Nous sommes en recherche d'une autre activité et nous faisons appel à l'inventivité des Gracieux.
La salle des sports a besoin d'un petit coup de jeune. Pour des raisons de sécurité, Il nous faut protéger les piliers métalliques de soutènement de cette même salle.
Une étude sera faite pour couvrir le terrain de tennis extérieur.
Nous prévoyons quelques aménagements tels que la liaison douce de parc Tanguy et une autre proche de la résidence de Keranno
Un programme de voirie, moins important que l'an dernier, sera réalisé en 2016.
Le terrain Camille Claudel va être viabilisé.
Un abri sera construit au centre technique de Stang Marec pour y entreposer le matériel.
La signalétique de la zone industrielle va être refaite.

Je tiens à enfin à remercier, au nom du Conseil Municipal, l'ensemble des services communaux, le service administratif, les services techniques, le service scolaire et périscolaire pour le travail accompli tout au long de l'année 2015.
L'obligation de servir au mieux l'intérêt général de la commune nous impose un travail exigeant et de confiance entre le Maire, les élus du Conseil Municipal et l'ensemble du personnel communal.
Une nouvelle commune ?
La communauté de commune de GUINGAMP comme elle existe va disparaître, et une communauté d'agglo va se mettre en place en 2017.
N'est-il pas temps de mener ensemble une réflexion pour mettre en évidence les avantages et inconvénients liés à UNE ÉVENTUELLE GRANDE COMMUNE.
Cette réflexion n'engage à rien, échanger entre nous ne peux que nous faire grandir.

Le Maire, Yannick Le Goff

Conseil municipal du 2 juillet 2015

Acquisition d'un matériel de désherbage alternatif avec la commune de Ploumagoar - demandes de subventions de la région Bretagne et de l'agence de l'eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un matériel de type herse de désherbage "Ecosol", d'une valeur de 4 593 € HT soit 5 511.60 € TTC, va être acheté en commun avec la Commune de Ploumagoar, afin d'en mutualiser l'utilisation. Des subventions du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau peuvent être demandées. Il convient donc de transmettre un dossier de demandes de subventions, accompagné d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'acheter, en commun avec la Commune de Ploumagoar, un matériel de désherbage alternatif, de type herse de désherbage "Ecosol", d'un montant de 4 593,00 €uros HT, soit 5 511,60 €uros TTC ;
- De solliciter des subventions auprès du Conseil Régional de Bretagne et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour cette acquisition mutualisée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et plus généralement à faire le nécessaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pour la mutualisation de l'utilisation de la herse de désherbage avec la commune de Ploumagoar.

Tarifs 2015 du CSLH

Monsieur le Maire informe que la mise en place de tarifs en fonction des quotients familiaux est obligatoire. Il rappelle qu'en accord avec la CAF, cela n'avait pas été fait en 2014.
Les commissions Finances et Jeunesse/Animations/CLSH réunies le 17 juin dernier proposent de retenir les tarifs suivants :

Tarifs CLSH 2015 à la journée			
Jusqu'à 512	513 à 762	763 à 1012	1013 et au-dessus
6 €	8 €	10,50 €	12 €
Supplément camping ou sortie			
6 €			

Monsieur le Maire précise que toute inscription sera facturée aux familles même si les enfants ne peuvent être présents (sauf contraintes particulières).

Évaluation environnementale du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la mairie avait déposée auprès de la DREAL une demande d'examen au cas par cas du Schéma directeur des eaux pluviales de la commune. Monsieur le Préfet ayant demandé une évaluation environnementale, la mairie a consulté 3 cabinets dont deux ont transmis un devis.
Le cabinet B3E pour 3 300.00 € HT soit 3 960.00 € TTC
Le cabinet Quarta pour 2 583.33 € HT soit 3 100.00 € TTC
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de choisir le cabinet qui aura en charge l'évaluation environnementale du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 15 voix pour de retenir l'offre du cabinet Quarta d'un montant de 3 100 € TTC. Le cabinet B3E ayant recueilli 2 voix (Me Barrachin et M. Le Guen) et 2 élus s'étant abstenus (Mme Daniel et M. Hubert).

Demande de permis exclusif de recherches de mines présentée par la société Variscan Mines

Monsieur le Maire rappelle que la Société Variscan Mines a sollicité un permis pour une durée de cinq années renouvelables, sous le nom de "Permis de Loc Envel" et qu'il s'étend sur vingt-cinq communes des Côtes d'Armor, dont Grâces.
Cette demande de permis exclusif porte sur la recherche de mines de tungstène, molybdène, cuivre, zinc, plomb, étain, or, argent et substances connexes.
Le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique a décidé d'organiser une consultation, qui s'est déroulée du 20 mai au 10 juin 2015, sur cette demande de permis de recherches.
Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se positionner sur ce projet.
Après avoir entendu les différents points de vue des conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose de procéder à un vote.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par 18 voix « pour l'arrêt du Projet » et 1 voix « pour l'exploration envisagée par Variscan Mines » (M. Lasbleiz)

Conseil municipal du 11 septembre 2015

Attribution du programme de voirie 2015

Monsieur PERU informe le conseil municipal qu'une consultation avait été lancée courant du mois de juin pour la réalisation du programme de voirie 2015. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 6 juillet afin d'ouvrir les offres adressées par les entreprises Eurovia, Colas et SPTP.
Le 1er septembre, la commission d'ouverture des plis s'est à nouveau réunie afin de choisir l'entreprise. Elle propose d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 159 837.20 € HT soit 191 804.64 € TTC (tranche ferme de 77 398.68 € TTC et tranche conditionnelle de 114 405.96 € TTC).
Monsieur le Maire invite le conseil municipal à attribuer le marché du programme de voirie 2015 à l'entreprise EUROVIA dans sa totalité.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité attribue le programme de voirie 2015 à l'entreprise EUROVIA pour la somme de 159 837.20 € HT soit 191 804.64 € TTC.

Reprise des sanitaires dans le pôle périscolaire

Monsieur PERU explique que la classe de Grande Section de maternelle est installée cette année dans le pôle périscolaire (ancienne bibliothèque). Les institutrices ont demandé que des sanitaires adaptés aux enfants soient aménagés dans le local où se trouvent déjà une douche et un sanitaire.
Des devis ont été demandés aux entreprises CSA, CORSON et LE BON.

La commission d'ouverture des plis réunie le 1er septembre propose de retenir l'offre de l'entreprise LE BON.
Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'attribuer ces travaux à l'entreprise LE BON pour la somme de 2 613,37 € TTC.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 4 voix contre (M. BOLLOCH, Mesdames CORRE, GUILLOU et SABLE) et 1 abstention (Mme BARRACHIN) attribue les travaux de reprise de sanitaires à l'entreprise LE BON pour la somme de 2 177,81 € HT soit 2 613.37 € TTC.

Redevance d'occupation 2015 du domaine public par les ouvrages de gaz

Monsieur LASBLEIZ rappelle au Conseil Municipal que la commune de Grâces est desservie par le gaz naturel. Ainsi, sur son territoire passent 18 414 mètres de canalisations de gaz.
A ce titre, la commune perçoit une redevance d'occupation des sols de la part de GRDF. Au titre de l'année 2015, la redevance s'élève à 952 €.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de la somme de 952 € qui sera versée par GRDF au titre de la redevance d'occupation 2015 du domaine public par les ouvrages de gaz.

Acquisition d'une partie de la parcelle AR71 propriété de madame de coatparquet

Monsieur PERU rappelle que Madame de COATPARQUET a accepté de céder à la commune une partie de la parcelle AR 71 (479 m²) située rue de l'Eglise afin de procéder à la modification de la liaison douce.
Il convient maintenant de régulariser cette cession devant notaire. Madame de COATPARQUET avait accepté, en raison de l'intérêt général de l'opération, de vendre au prix de 2 €/m².
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- d'autoriser à signer tout acte se rapportant à ce dossier,
- de fixer le prix de l'acquisition de cette parcelle, désormais désignée
parcelle AR 75, à 958,00 € comme convenu avec Madame de COATPARQUET.

Cession d'une bande de terrain lotissement de Poul Ranet

Monsieur le Maire fait savoir que la mairie a proposé aux quatre propriétaires installés au fond de l'Allée des Noisetiers – lotissement de Poul Ranet – d''acquérir une bande de terrain appartenant à la commune et située au fond de leurs jardins.

Les propriétaires des parcelles AT 124, 123 et 121 sont favorables à cette transaction. Celui de la parcelle AT 122 n'est quant à lui pas intéressé. En conséquence, le propriétaire de la parcelle 121 est d'accord pour acheter la partie située à l'arrière de la parcelle AT 122, ce qui lui permettra d'agrandir un peu plus son terrain.
Les services de France Domaines ayant estimé que cette bande de terrain, d'une emprise de 600 m², pouvait être céder au prix de 9 600 €, il est proposé de céder à chaque propriétaire la surface qui les concerne au prix de 16 €/m².
Le conseil municipal est invité à autoriser cette vente et à dire qu'elle sera confiée à Maître HOMMEY KERLAOUEZO, notaire à Guingamp, qui avait été désignée en 2008 pour l'établissement des actes de cessions des lots composants le lotissement de Poul Ranet.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix POUR, 7 voix CONTRE (Mesdames CORRE, DANIEL, GUILLOU, SABLE et Messieurs BOLLOCH, HUBERT, LE GUEN) autorise la vente de la bande de terrain située au fond du lotissement pour la somme de 16 €/m² et confie cette cession à l'étude de Me HOMMEY KERLAOUEZO.

Conseil municipal du 25 septembre 2015

Modification du nombre d'adjoints au maire

Monsieur LASBLEIZ propose au conseil municipal de modifier le nombre d'adjoints, qui est actuellement de 4, en l'augmentant de 1 poste.
L'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.
Le poste de conseiller délégué aux sports et aux associations serait supprimé et remplacé en conséquence par un poste d'Adjoint aux sports et aux associations.
Le conseil municipal est invité à :
- Modifier le nombre d'adjoints au maire afin qu'un cinquième adjoint puisse être nommé.
- Dire que le poste de conseiller délégué aux sports et aux associations est supprimé du tableau municipal
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix POUR, 3 voix CONTRE (Mmes CORRE et GUILLOU, Mr BOLLOCH), 5 ABSTENTIONS (Mesdames BARRACHIN et DANIEL, Messieurs HUBERT, LE GUEN et CRASSIN) :
- Modifie le nombre d'adjoints au maire qui passe ainsi de 4 à 5.
- Supprime le poste de conseiller délégué aux sports et aux associations et le remplace par un poste d'Adjoint aux sports et aux associations.

Nomination du 5e adjoint au maire

Suite à la création du poste de 5ème Adjoint au maire, Monsieur LASBLEIZ propose au conseil municipal de procéder à l'élection du nouvel adjoint aux sports et aux associations par un vote à bulletin secret.
Il propose la candidature de Monsieur Patrick CRASSIN. Il est procédé à un vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant : Patrick CRASSIN : 11. Bulletin blanc : 7
Monsieur CRASSIN est élu en qualité d'Adjoint aux Sports et aux Associations.

Modification des indemnites des élus

Monsieur LASBLEIZ rappelle aux membres du Conseil Municipal que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et maires adjoints sont fixées par l'article L.2123-20 du code général des collectivités territoriales, par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
Monsieur LASBLEIZ poursuit en indiquant que l'article L.2123-23-1 fixe le taux maximal en pourcentage, selon la tranche démographique de la commune. Pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants, tranche dont fait partie la commune de Grâces, le pourcentage maximal est de 43 % de l'indice 1015, ce qui donne un montant brut maximal de 1 634.63 € au 1er mars 2014.

Pour les Maires Adjoints, les indemnités sont fixées par l'article L.2123 23, elles sont au maximum de 16,50 % de l'indice 1015, ce qui donne un montant brut maximum de 627.24 € au 1er mars 2014.
En raison de la nomination d'un 5ème adjoint, Monsieur LASBLEIZ propose de revoir les indemnités accordées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers délégués:
- Taux de l'indemnité du Maire fixé à 34.42 % de l'indice 1015
- Taux de l'indemnité du 1er, du 2ème, du 3ème et du 4ème adjoint à 14.74 % de l'indice 1015
- Taux de l'indemnité du 5ème adjoint à 10.52 % de l'indice 1015
Le taux de l'indemnité de fonction des 4 conseillers délégués serait quant à lui de 5.40 % de l'indice 1015.

Cette répartition permet de ne pas dépasser l'enveloppe globale des indemnités du maire et des adjoints.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 8 voix contre (Mmes BARRACHIN, CORRE, DANIEL, GUILLOU, SABLE, Mrs BOLLOCH, HUBERT et LE GUEN), 1 ABSTENTION (M. CRASSIN) décide de :
- Fixer à 34.42 % de l'indice 1015 le taux de l'indemnité du Maire
- Fixer à 14.74 % de l'indice 1015 le taux de l'indemnité des 4 premiers adjoints,
- Fixer à 10.52 % de l'indice 1015 le taux de l'indemnité du 5ème adjoint,
- D'allouer une indemnité de fonctions aux taux de 5.40 % de l'indice 1015 aux 4 conseillers municipaux délégués,
- De fixer la date de départ du versement de ces indemnités au 1er octobre 2015,
- De verser ces indemnités mensuellement,
- De prévoir le financement

Conseil municipal du 20 novembre 2015

Élaboration de l'agenda d'accessibilité programmee (AD'AP)

Monsieur PERU rappelle que les gestionnaires d'ERP et IOP avaient jusqu'au 27 septembre 2015 pour transmettre leur Agenda d'Accessibilité Programmée pour validation au Préfet.

Un diagnostic de mise en conformité avait été réalisé en 2011 par le cabinet Qualiconsult. Un réexamen effectué avec le cabinet Socotec a permis de définir les travaux qu'il convient de réaliser afin de rendre accessible les ERP de la commune. Une programmation sur 5 ans est proposée. Le montant total des travaux se monterait à 79 065 € TTC.

Une dérogation sera demandée afin de ne pas réaliser de travaux dans l'école primaire pour laquelle un projet d'école neuve est à l'étude ainsi que pour l'ancienne salle des fêtes et l'ancien restaurant scolaire qui sont amenés à être détruits.
La commune de Grâces ayant pris du retard dans sa finalisation, Monsieur le Maire propose par ailleurs de demander une prorogation du dépôt de l'Ad'AP.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :
- Valider la programmation des travaux telle que mentionnée ci-dessus
- Autoriser le Maire à déposer une demande de prorogation du dépôt de l'Ad'Ap auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor.

Bâtiments	2016	2017	2018	2019	2020
Mairie	7 150 €				
Ecole maternelle	1 900 €				
Vestiaires stade de football		9 480 €			
Sanitaires publics			22 930 €		
Cimetière			2 500 €		
Salle omnisports				22 780 €	
Espace mulitculturel					4 625 €
Bibliothèque					4 300 €
Église					900 €
Chapelle Saint-Jean					1 700 €
Lavoir de Saint-Jean					800 €
Totaux	9 050 €	9 480 €	25 430 €	22 780 €	12 325 €

Modification des statuts de Guingamp communauté-compétences facultatives

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert des compétences
Considérant que lors de sa séance du 1er octobre 2015, le Conseil Communautaire de Guingamp Communauté a souhaité s'engager dans la lutte contre le frelon asiatique.
Considérant que pour intervenir sur ce champ d'actions il a décidé d'adopter un projet de modification statutaire pour ajouter cette compétence, dans la rubrique «Compétences facultatives » par adjonction du libellé suivant :
« Actions de lutte contre les frelons asiatiques, classés danger sanitaire et présentant une menace sérieuse pour l'environnement et la biodiversité»
Considérant que les délibérations des 2/3 des communes membres représentant 50 % de la population ou 50% des communes représentant les 2/3 de la population sont nécessaires pour valider cette prise de compétence par Guingamp Communauté
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer dans les trois mois de la réception du courrier notifiant la décision de la Communauté de communes
Après en avoir délibéré le conseil municipal est invité à approuver le transfert de compétence à Guingamp Communauté et la modification, par voie de conséquence, de ses statuts par l'adjonction du libellé « Actions de lutte contre les frelons asiatiques, classés danger sanitaire et présentant une menace sérieuse pour l'environnement et la biodiversité» dans la rubrique - Compétences facultatives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :
D'approuver le transfert de compétence à Guingamp Communauté et la modification, par voie de conséquence, de ses statuts par l'adjonction du libellé « Actions de lutte contre les frelons asiatiques, classés danger sanitaire et présentant une menace sérieuse pour l'environnement et la biodiversité» dans la rubrique - Compétences facultatives.

Tarifs communaux 2016

La salle des associations

Manifestation	Horaires	Tarifs
Journée	9h à 9h	141 €
Week-end ou 2 jours de suite	13h à 19h	207 €
1/2 journée		70 €
Caution		500 €

Le tennis

Manifestation	Tarifs
abonnement annuel	116 €
1 heure	6,50 €
heure de tennis pour les adhérents du club	3.50 €

La salle du presbytère

Manifestation	Tarifs
Journée	69 €

La bibliothèque communale

adhésion	Tarifs
annuelle familiale	10.40 €
annuelle individuelle	4.50 €

Ancienne salle des fêtes

Prestations	Grâcieux	Extérieurs
Location 2 jours de suite (avec vaisselle)	280 €	315 €
Location une journée (avec vaisselle)	170 €	205 €
Location une journée (sans vaisselle)	139 €	139 €
Location 2 jours de suite (sans vaisselle)	207 €	207 €
Apéritif	71 €	71 €
Réunion association	Gratuit	71 €
Caution	500 €	500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE (M.LE GUEN) et 3 ABSTENTIONS (Mmes BARRACHIN, DANIEL, M. HUBERT) décide de :
- Valider les tarifs ci-dessus mentionnés qui seront appliqués à compter du 1er janvier 2016

Tarifs 2016 de l'espace multiculturel

Monsieur LASBLEIZ propose les tarifs suivants. Il donne lecture du projet de tarifs indiqués ci- après

Grande salle de 9 h à 9 h (sauf 1/2 journée de 14 h à 19 h)				
Manifestation tout inclus	Grâcieux	C.D.C	Extérieurs	Remarques
Location 2 jours de suite	568 €	631 €	700 €	
Location 1 jour	399 €	460 €	527 €	
Location 1/2 journée	139 e	144 €	149 €	
Réveillon dansant	624 €	631 €	643 €	
Manifestations sans options				
631 €Bal, Fest-Deiz, Loto, soirée dansante	287 €	346 €	412 €	
Foire, brocante, salon, show room	230 e	266 €	309 €	
AG, conférence, congrès, réunion, tournois	230 €	266 €	309 €	
Arbre de Noël	143 €	175 €	237 €	Gratuit pour les écoles de Grâces
Manifestation culturelle	143 €	175 €	237 €	Théâtre, cabaret, autres manifestations culturelles
Concert	737 €	747 €	759 €	
Options Pack cuisine	50 €	60 e	70 €	
Pack café - apéritif	30 €	40 €	50 €	
Pack sono, informatique, vidéo	30 €	40 €	50 €	
Petite salle de 9 h à 19 h				
Manifestation	**Grâcieux**	**C.D.C.**	**Extérieurs**	
Repas-buffet-apéritif	139 €	144 €	149 €	
Week-end ou 2 jours de suite	209 €	211 €	214 €	

Observations :

chaque association de Grâces bénéficie d'une journée gratuite par an, tout inclus.
- la petite salle est louée sans cuisine et sans vaisselle.
- caution de 1 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, et 4 ABSTENTIONS (Mmes BARRACHIN, DANIEL, Mrs HUBERT, LE GUEN) décide de :
Valider les tarifs ci-dessus mentionnés qui seront appliqués à compter du 1er janvier 2016

Tarifs cimetières

Monsieur LASBLEIZ indique que lors de la commission Finances du 10 novembre dernier, les élus ont évoqué les tarifs des cimetières. Il a été proposé de ne pas les augmenter.Toutefois, les tarifs suivants ayant été votés en 2011, Monsieur LASBLEIZ demande au conseil municipal de dire qu'ils seront toujours en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

Concessions :

Concession pour 15 ans : 80 €
Concession pour 30 ans : 130 €
Concession pour 50 ans : 180 €

Columbarium :

Columbarium pour 15 ans : 200 €
Columbarium pour 30 ans : 300 €

Cavurnes :

Cavurne pour 15 ans sans plaque : 300 €
Cavurne pour 15 ans avec plaque : 430 €
Cavurne pour 30 ans sans plaque : 480 €
Cavurne pour 30 ans avec plaque : 610 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, et 1 ABSTENTION (Monsieur LE GUEN) décide de valider les tarifs ci-dessus mentionnés qui seront appliqués à compter du 1er janvier 2016.

Tarifs des encarts publicitaires

4 tarifs avaient été votés en 2014 pour les encarts publicitaires.
La commission Finances propose les tarifs suivants : Deux bulletins : 80 € (encart 9cm x 6cm) ou 160 € (bandeau). Un bulletin : 50 € (encart 9 cm x 6 cm) ou 80 € (bandeau)
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide les tarifs ci-dessus mentionnés qui seront appliqués à compter du 1er janvier 2016

Convention d'utilisation de locaux par l'association ADALEA association extérieure à la commune de Grâces

Monsieur LASBLEIZ explique aux membres du conseil municipal qu'une association dont le siège ne se situe pas à Grâces a demandé à pouvoir utiliser un local communal pour leur activité.Il s'agit de l'association ADALEA. La commission finances est d'accord sur le principe.Toutefois, comme il sera demandé une participation pour les frais de fonctionnement, il convient de passer une convention avec cette association.

Convention avec l'association ADALEA

Le siège de l'association ADALEA est situé à Saint Brieuc. Elle a une antenne à Guingamp et à Loudéac.
Les objectifs de cette association sont l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, l'emploi et la formation, l'hébergement, l'insertion par l'activité économique, la veille sociale. Elle existe depuis 1979.
Elle souhaite utiliser le dojo tous les mercredis de 14 h à 16 h. Elle le faisait déjà sur l'année scolaire 2014/2015.
La commission des finances propose de leur demander une participation de 100 € pour l'année.
Le conseil municipal est invité à accepter l'utilisation par l'association Adaléa du dojo en contrepartie de la signature d'une convention et du versement de 100 € pour l'année à compter du 1er janvier 2016.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'utilisation par l'association ADALEA, du dojo, selon les conditions énoncées ci-dessus.

Convention d'utilisation de locaux par l'association domicile action Armor, association extérieure à la commune de Grâces

Monsieur LASBLEIZ explique aux membres du conseil municipal qu'une association dont le siège ne se situe pas à Grâces a demandé à pouvoir utiliser d'un local communal pour leur activité.
Il s'agit de l'association Domicile Action Armor. La commission finances accepte le principe, il n'y a pas de problème. Toutefois, comme il sera demandé une participation pour les frais de fonctionnement, il convient de passer une convention avec cette association.

Convention avec l'association Domicile Action Armor

Le siège de l'association Domicile Action Armor est situé à Saint Brieuc.
3 services sont proposés :
- L'accompagnement et soutien aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, travaux ménagers, garde d'enfants
- Le transport individuel accompagné et personnalisé pour les divers publics suivis par les travailleurs sociaux du Conseil Départemental ainsi que pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées ou autre publics,
- L'accompagnement et le soutien des familles allocataires de la Caf, de la MSA ou suivies par le Conseil Départemental.

Elle demande à utiliser le local associatif du presbytère tous les jours. L'association a la possibilité de verser 50 €/par mois à la commune.
Le conseil municipal est invité à accepter l'utilisation par l'association Domicile Action Armor du local associatif du presbytère en contrepartie de la signature d'une convention et du versement de 50 €/mois à compter du 1er janvier 2016.
Après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 1 abstention (M BOLLOCH) le conseil municipal accepte l'utilisation par l'association Domicile Action Armor du local associatif du presbytère selon les conditions énoncées ci-dessus.

Conseil municipal du 18 décembre 2015

Diminution des temps d'éclairage public

Monsieur PERU explique qu'il a pris contact avec le Syndicat Départemental d'Énergies des Côtes d'Armor afin de modifier les horaires de l'éclairage public sur la commune.
Il propose d'uniformiser ces horaires de l'éclairage public à 6 h 30 – 22 h 30 dès le début de l'année 2016 et de prendre l'arrêté nécessaire.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- émet un avis favorable à la proposition susdite
- décide de changer les horaires de l'éclairage public à savoir 6 h 30 – 22 h 30
- donne pouvoir au Maire pour faire les démarches auprès du SDE afin d'effectuer le réglage d'horloge sur toutes les commandes suite au changement d'horaires

Ouvertures des commerces le dimanche en 2016

Le conseil municipal, a majoritairement décidé d'autoriser les ouvertures pour les dates suivantes
• Secteur de la grande distribution : 17 juillet, 24 juillet, 31 juillet, 7 août, 18 décembre 2016
• Secteur de l'ameublement : 21 février, 28 février, 24 avril, 5 juin, 20 octobre 2016
- Et charge le Maire de prendre l'arrêté municipal autorisant ces ouvertures dominicales.
Monsieur Le Maire demande que les élus votent dans un premier temps pour savoir si le conseil autorise les ouvertures le dimanche. 13 élus sont pour, 5 sont contre (Mesdames DANIEL, GIRONDEAU et Messieurs HUBERT, LE GUEN et LACHIVER). Les élus votent ensuite sur le nombre de jours d'ouverture.
Pour les grandes surfaces, 8 élus sont pour 5 ouvertures, 4 sont pour 3 ouvertures et 1 pour une ouverture et donc 5 élus sont contre les ouvertures.

Interdiction de brûler les déchets verts

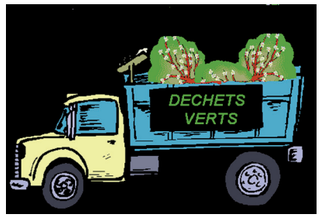

Dans la plupart des départements français, le Règlement sanitaire départemental (article 84) interdit le brûlage des ordures ménagères auxquelles les déchets verts sont assimilés, à l'air libre (feu de jardin) et en incinérateur.
Les déchets verts sont les éléments issus de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillements, les tontes de pelouses, les feuilles mortes et autres produits d'entretien du jardin.

Brûlage interdit toute l'année
La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle ce principe d'interdiction et encadre strictement les quelques dérogations possibles. La règle générale est l'interdiction du brûlage, en ville, en secteur péri-urbain et rural, toute l'année.
Cette interdiction concerne les particuliers, les professionnels (entreprises du paysage, agents d'entretien des espaces verts et naturels, élagueurs...). L'utilisation des incinérateurs de jardin est interdite.

Pour les déchets verts des particuliers et des professionnels aucune dérogation n'est possible en zone urbaine et, dans les zones péri-urbaines et rurales, lorsqu'il existe un système de collecte et/ou de déchèterie, ce qui est le cas pratiquement partout dans le grand Ouest.

Les bonnes pratiques à développer : le compostage, le broyage et paillage à domicile, solution la plus simple et la plus efficace pour entretenir le jardin.

La carte d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.
L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :
Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1 janvier 2014 à des personnes majeures.
Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.
Inutile de vous déplacer en mairie :
Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité sur le titre ne sera pas modifiée. Attention toutefois lorsque vous partez à l'étranger, les cartes prolongées ne sont pas toujours acceptées aux frontières

S'inscrire sur les listes électorales dès 16 ans

Chaque jeune Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu, il est toujours possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.

Les jeunes qui se sont fait recenser à 16 ans et ayant eu 18 ans dans l'année ou fêtant leur anniversaire avant le 28 février sont inscrits d'office.
L'inscription après le 1er janvier est possible pour les jeunes ayant 18 ans entre le 1er mars et la veille des élections.
Pour les cas suivants ayant lieu après le 1er janvier, l'inscription est également possible l'année de l'élection : emménagement pour un motif professionnel, admission à la retraite pour un fonctionnaire, retour à la vie civile pour un militaire, acquisition de la nationalité française ou recouvrement de l'exercice du droit de vote.

La commune s'équipe d'une balayeuse-désherbeuse

Photo Ouest-France

Le nouvel équipement technique a fait des débuts concluants. À droite, Jean-Yves Péru, adjoint aux travaux

Le service technique vient d'être doté d'un petit tracteur équipé d'une balayeuse-désherbeuse pour nettoyer le long des trottoirs, ainsi que d'un chargeur (pelle qui se fixe à l'avant).
L'investissement s'élève à 43 000 € TTC, dont 19 000 € pour la balayeuse-désherbeuse, subventionnée à 50 % par l'Agence de l'eau et la Région. Le coût pour la commune est donc de 33 500 €.
La balayeuse servira aussi au ramassage des feuilles mortes et le tracteur, à l'entretien des terrains de foot et des espaces verts.

Une fresque de Keranno orne le sentier du Camellia

L'association Camellia du pays de Guingamp a bouclé sa tournée de remise des diplômes liés au festival 2015 à Grâces, sur le sentier de découverte dédié à cette fleur. La commune a reçu la médaille d'argent pour le plus beau camellia fleuri grâce au plan qui ornait son espace paysager lors du festival, au jardin public de Guingamp. Ce moment a été choisi pour installer la fresque du château de Keranno, qui fut l'un des éléments de notre patrimoine mis en valeur lors du festival. Le chemin du Camellia, riche de 380 plants et long de 600 m devra faire l'objet d'une manifestation annuelle pour conserver le label Sentier de découverte du camellia. Elle est programmée le 2 ou 3 avril. Fañch Le Moal suggère une visite guidée par François-Xavier Falaise, responsable des espaces verts, qui a contribué à sa création et connaît très bien les camellias par son investissement dans l'association. bientôt, le sentier recevra une toute nouvelle variété qui ne saurait trouver plus juste place : *« Un nouveau camellia de couleur rose, qui n'est pas encore baptisé mais qui s'appellera la Grâcieuse »*, annonce Fañch Le Moal.

Photo Ouest-France

Ecoles publiques

101 petits écoliers accueillis à l'école maternelle

Quatre classes le matin et trois l'après-midi à l'école maternelle , avec un effectif de 101 jeunes élèves : petite et très petite section, 24 enfants, Chantal Seubille ; petite et moyenne section, 24 élèves le matin, Anne Gorlier ; moyenne et grande section, 26, Elodie Le Balc'h ; grande section, 27, Claudie Guillerm. L'après-midi, les élèves d'Anne Gorlier rejoignent la classe de Chantal Seubille. Les enfants de moins de deux ans ne sont pas accueillis l'après-midi. Quelques travaux ont été effectués durant l'été : la salle de motricité et une classe ont été repeintes, de même que les tracés des circuits au sol, dans la cour de récréation

Photos Ouest-France

Chantal Seubille, Anne Gorlier, Elodie Le Balc'h et Chantal Guillerm

École élémentaire : effectif stable et nouvelle directrice

La nouvelle directrice, Françoise Blanchard a accueilli les 149 élèves de l'école élémentaire répartis en six classes : CP, 25 élèves, Françoise Blanchard, remplacée le lundi en décharge de direction par Gilles Blanchard; CE1, 23, Béatrice Girard ; CE2, 22, Valérie Havage ; CE2-CM1, 25, Céline Jan ; CM1, 24, Jean-Pierre Monnier ; CM2, 30, Vincent Guibout. L'école bénéficie de trois employés de vie scolaire, soit un de plus que l'an dernier.

Devant, au centre, Françoise Blanchard, la nouvelle directrice, entourée de Béatrice Girard et de Céline Jan. Au second rang : Jean-Pierre Monnier, Vincent Guibout et Valérie Havage.

L'école maternelle en excursion culturelle à Landerneau

Jeudi 8 octobre, 51 élèves des classes de moyenne et grande section maternelles ont bénéficié d'une sortie culturelle en Finistère. Ils ont visité l'exposition « Alberto Giacometti », à Landerneau, présentant quelque 150 sculptures, peintures et dessins de l'artiste du XXe siècle, puis ils ont découvert la ville et son pont habité.

Le Collège Albert Camus

Les collégiens reçoivent leur diplôme du brevet

Photos Ouest-France

Ils ont quitté le collège mais c'est avec émotion que sont revenus les 72 collégiens pour recevoir dans leur ancien établissement des mains de la principale, Gisèle Benech leur premier diplôme. Les résultats : *« Le taux de réussite est de 89 %, soit plus que la moyenne du département et même de l'académie ».* **Sur les 18 élèves présentés en série professionnelle, 14 ont été admis, soit une moyenne de 77,7 %.**

Les délégués de classe du collège Camus en formation

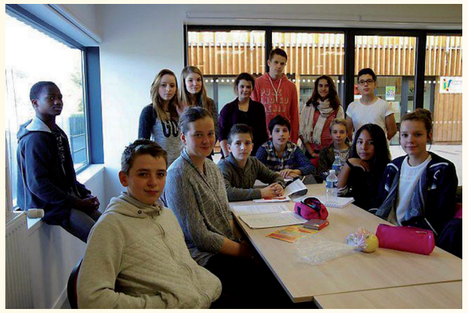

Les locaux du pôle jeunesse de Guingamp communauté ont reçu Nolwenn Abgrall, la conseillère principale d'éducation (CPE) pour une journée de formation avec 15 élèves du collège Camus, délégués de leur classe. Un livret détaillé dont la devise est « *Je parle de moi, je parle de l'autre, en aucun cas je parle sur l'autre. Je parle au nom de mes camarades ».*
Estelle Fégar, psychologue de Cap jeunes, est intervenue sur le thème : *« Comment intervenir sur une situation conflictuelle en cour de récréation ? ».*
Les délégués des classes de 6e et de 5e ont une demi-journée de formation, au collège.

L'association Handichiens rencontre les collégiens

Le vendredi 27 novembre, au collège, trois labradors sont venus faire la démonstration de leur talent de chien d'assistance. Cette intervention avait pour objectif de sensibiliser les élèves de sixième à travers l'association Handichiens. Les responsables ont expliqué leur action, comment ils dressent les chiens pour les personnes handicapées, leur recherche des familles d'accueil pour les éduquer. Contacts : tél. 02 96 58 18 40 ; courriel. handichiens.bretagne@wanadoo.fr.

Les collégiens initiés à l'art du théâtre par un comédien

Le comédien Bernard Granger intervient au collège Albert-Camus. Spécialiste du théâtre de masque et de la commedia dell'arte, il mène des ateliers de découverte du spectacle vivant avec les collégiens. Échauffement du corps, concentration, écoute, attention portée au groupe, puis travail scénique avec masque et création d'un personnage.

La mairie expose les artistes qui le souhaitent

Gérard Unvoas expose ses tableaux et des pendules

Gérard Unvoas, artiste autodidacte, Bégarrois, s'est mis à la peinture à 63 ans. C'est pour lui une réelle passion, il y passe tout son temps. Les œuvres et les pendules qu'il a présenté sont réalisées à travers des techniques diverses et son coup de crayon rappelle sa profession de dessinateur industriel.

Yannick Le Goff, maire, Marie-Angèle Commault, élue déléguée à la culture, et Gérard Unvois, lors du vernissage, salle de la mairie

Les propriétaires de maison et les locataires sont tenus de nettoyer devant chez eux (y compris le trottoir et le caniveau).
Cela vaut également pour la neige et la glace.

Élagage des arbres – article D 161-24 du code rural

Il est important de rappeler aux riverains les obligations suivantes :

• Les arbres, arbustes, haies, branches qui avancent sur le sol des voies communales ou chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies.
• Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas sailli sur ces voies.
• N'attendez pas que la commune vous oblige à effectuer l'élagage par toutes voies de droit, élaguez vos arbres régulièrement avant qu'ils ne deviennent trop envahissants.
• Vous éviterez ainsi aux feuilles de tomber sur les voies publiques. Celles-ci, accumulées peuvent devenir dangereuses pour les passants car très glissantes.
• Les produits de l'élagage ne doivent pas séjourner sur la voie publique et doivent être enlevés au fur et à mesure.
• Les déchets végétaux peuvent être soit compostés, soit déposés en déchèterie

Les obligations des riverains concernant le nettoyage des trottoirs et rigoles

• Il est rappelé qu'il incombe à chaque habitant le nettoyage et le balayage au droit de son habitation ou de son commerce, que la voie soit publique ou privée.
• En temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation ou commerce de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux. Cette neige ne doit pas être jetée sur la voie publique mais entassée sur le bord des trottoirs de manière à laisser libre le cheminement piéton. En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus responsables.

Le déneigement, l'affaire de tous !!!!!

Naissances

• Lina BOUMEDIENE née le 29 juillet 2015
• Alice Marie Bérangère CHENUAUD née le 2 août 2015
• Antoine Guy Alain LE GALL né le 8 septembre 2015
• Albane MILONNET née le 21 septembre 2015
• Anaëlle Sophie Martine KERGALL née le 22 octobre 2015
• Sacha Christian Jacques PORHEL né le 29 octobre 2015
• Marcus MONNET né le 5 novembre 2015
• Lou LE BAIL née le 11 novembre 2015
• Roxane LORGUILLOUS née le 27 novembre 2015
• Lilou BAYNAUD née le 1er décembre 2015
• Callie LE FRIEC née le 25 décembre 2015
• Ahmed AÂTACH né le 26 décembre 2015

Mariage

• Mathieu LE ROUX et Frédérique BERNARD, le 11 juillet 2015
• Mickael STEUNOU et Julie TEXIER, le 1er août 2015
• Mathieu MOREAU et Laëtitia GARDIEN, le 8 août 2015
• Nicolas LOIN et Laetitia NOGRÉ, le 22 août 2015
• Gilbert COUTELLEC et Yolande VIVET, le 19 septembre 2015

Décès

• Anna Marie Thérèse PINEAU née LE MOAL, le 16 juillet 2015
• Valérie Andrée MENGUY, le 24 juillet 2015
• Yvonne Marie Angélique PERRIN née LE NORMAND, le 26 juillet 2015
• Henri Léon Emile MONFORT, le 4 août 2015
• Jeanne Marie MAHÉ née FÉJEAN, le 7 août 2015
• Denis Gérald FRUCTUOSO, le 1er septembre 2015
• Rémi Bernard VINCENT, le 6 septembre 2015
• Jean Marcel QUÉLEN, le 20 septembre 2015
• Yvonne Mélanie GUÉGAN née LE MOULLEC, le 1er octobre 2015
• Lucienne Marie Germaine LE MOAL née JOUAN, le 9 octobre 2015
• Jean Francis Gabriel HOGREL, le 30 octobre 2015
• Huguette MARREC née LE CAM, le 13 novembre 2015
• Pierre Yves Marie CONAN, le 3 décembre 2015
• Brigitte Jeanne Marie VIROT, le 5 décembre 2015
• Madeleine Marie Marguerite GUILLEMOT née RUEL, le 5 décembre 2015
• Thérèse Marie MOIGNET née SIMON, le 10 décembre 2015
• Yvonne Marie Joseph LE ROUX, le 16 décembre 2015

Urbanisme

Permis de construire délivrés depuis juillet 2015 :

DIROUEST – rue de Locménard – Construction du Centre d'Entretien et d'Intervention de Guingamp
Remorques CHEVANCE – ZI de Kerbost – Construction d'une réserve de pièces détachées
M. HERVET – Lotissement le Bosquet – Construction d'une maison individuelle
M. HERVE – 6 Route de Gurunhuel – Construction d'un garage
M. CONNAN – 40 rue du Brugou Bras – Construction d'un abri de jardin et abri voiture
M. TATON – Lotissement Paul le Bolu - Construction d'une maison individuelle
M. POIRIER – rue du Brugou Bras - Construction d'une maison individuelle
M. GUILLOU – 3 La Ville Blanche – Construction d'un abri pour matériel agricole
GAEC de la Lande M. LE POULARD – La Grande Lande – Construction d'une fosse sous caillebotis et d'un bloc de traite
M. BOUTIER – rue du Brugou Bras - Construction d'une maison individuelle
M. REVY – 11 rue de Locménard – Construction d'un garage
M. REUZE - Lotissement le Bosquet – Construction d'une maison individuelle

Les échos de Guingamp Communauté

Eau potable

La lyonnaise est reconduite pour gérer l'eau potable et l'assainissement sur la communauté de communes

À partir du 1er janvier 2016, la Lyonnaise des Eaux a en charge, pour une durée de huit ans, la délégation de service public de l'eau et de l'assainissement sur notre territoire.

L'office de tourisme

L'office de tourisme est depuis le mois de mars devenu un service public intégré à la communauté de communes. Membre du pays touristique Terres d'Armor, qui vient d'accueillir Paimpol dans ses rangs, l'office communautaire se trouve à la jonction de deux grandes destinations touristiques bretonnes que sont la « Côte de granit rose, baie de Morlaix » et la « Baie de Saint-Brieuc, Paimpol et les caps ». Deux grandes destinations portées par la Région, dont Guingamp Communauté aimerait se rapprocher.

Les adhésions annuelles sont en chute libre ces dernières années, elles sont fixées à 10 € pour les particuliers ; 22 €, associations ; 25 €, meublés étudiants ; 43 €, chambres d'hôtes ; 55 €, restaurants, commerçants, artisans et entreprises ; 66 €, meublés saisonniers ; 115 €, hôtels et campings.

Office de tourisme, place du Champ-au-Roy, contact : tél. 02 96 43 73 89.

Frelons asiatiques : 45 nids détruits en 2015

Face à l'ampleur du phénomène, la communauté de communes a, cette année, récupéré la compétence de lutte contre les frelons asiatiques. Et pris en charge les coûts de destruction des nids, que ce soit sur la voie publique ou chez les particuliers.

En 2015, cela aura ainsi coûté environ 5 000 € à la collectivité. L'opération est désormais terminée pour cette année car les frelons sont en phase d'hibernation.

Aides à l'amélioration du logement

Besoin de faire des travaux pour réduire vos consommations d'énergie ou adapter votre logis à un handicap ? Pensez à demander des aides dans le cadre du Pig Énergie et adaptation !

Entré en vigueur en août dernier, le Pig Énergie et adaptation est, en quelque sorte, le petit frère de l'Opah (Opération programmée d'amélioration de l'habitat), mise place entre 2010 et 2014. Le nouveau dispositif est mis en oeuvre par le CDHAT-Cidémétrie, en collaboration étroite avec l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et quatre communautés de communes, dont Guingamp communauté.

Les subventions allouées concernent exclusivement les travaux d'amélioration thermique.

L'aide, de surcroît, n'est pas seulement financière. Un accompagnement technique est mis en place, avec des visites à domicile, des évaluations thermiques, des propositions de solutions techniques et de financement, etc. Le tout étant gratuit pour les propriétaires.

Changement pour le droit des sols

Petit changement dans l'instruction des dossiers de droits des sols dans le pays de Guingamp. Depuis le 1er juillet, avec l'entrée en vigueur de la loi ALUR, cette compétence passe, dans certaines communes, des services de l'État aux mairies.

Afin de réduire les coûts, 25 communes du pays de Guingamp ainsi que 5 communes de la communauté de communes du Kreiz-Breizh se sont regroupées pour mutualiser cette prestation. Au sein du tout nouveau service du droit des sols de la communauté de commune, trois agents sont chargés d'apporter leurs expertises aux communes sur les questions d'urbanisme.

Rien ne change toutefois pour ceux concernés par ces questions : les dossiers sont toujours déposés en mairie. « Nous ne formulons que des avis sous forme d'arrêtés », renchérit Laëtitia Corrio, responsable du service. La décision finale demeure donc du ressort du maire.

Collecte des déchets

Optimisons la collecte : regrouper vos conteneurs au minimum 2 par 2.

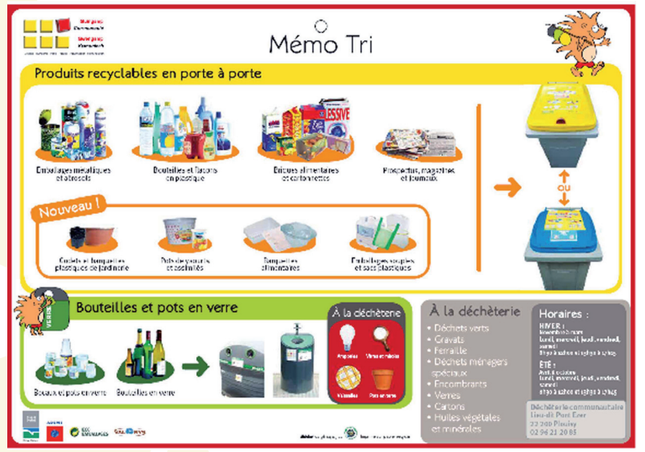

Le ramassage des déchets :

Les conteneurs doivent être déposés en bordure de chaussée pour 6 h le matin, le jour de la collecte. Une fois vidés, les bacs doivent être ramassés le jour de collecte, en tout état de cause ils doivent être retirés du domaine public.

Les déchets doivent être présentés exclusivement dans les bacs mis à disposition par Guingamp Communauté.

Lorsque le nombre de personne évolue dans le foyer, le volume de vos bacs n'est parfois plus adapté, il pourra en être de même lors du passage tous les 15 jours. Dans ce cas, vous devrez contacter Guingamp Communauté afin que vos bacs soient remplacés. Nous vous apporterons une vigilance particulière pour que votre dotation en conteneurs corresponde à votre production de déchets.

Depuis 2011 date de mise en place du mono flux (collecte en mélange) les tonnages d'ordures ménagères ont baissé de 9 %, ceux du sélectif ont augmenté de 12 % et le verre de 4 %.

Trier a du sens, c'est donner une seconde vie aux emballages, mais aussi préserver les ressources naturelles, économiser l'énergie et créer des emplois.

- Les déchets verts doivent obligatoirement être déposés à la déchetterie

- L'entretien des poubelles, fournies par la collectivité, sont à la charge des utilisateurs

La commune est dotée du nom de résistants de la seconde guerre mondiale

Rue, Yves Marie Le Magoarou, située près de Pen an Croas Hent.

Ce jeune homme, âgé de 20 ans accomplit un des sabotages les plus spectaculaires du département. Le 20 avril 1944, il pénètre grâce à la complicité d'un polonais enrôlé dans l'armée d'occupation allemande à l'intérieur des sous-sols du bâtiment central de l'ancienne caserne de la Tour d'Auvergne qui abritait un stock important de munitions.
Il y posa des explosifs fournis par le maquis FTPF de Plouisy. Une fois son travail de pose des engins explosifs terminé, il eut toutes les difficultés à s'extraire de ces sous-sols, puis il partit tranquillement chez lui d'où il assista à un feu d'artifice des plus spectaculaires, provoquant la destruction du bâtiment central dont il ne resta que des ruines et la mort de nombreux soldats de l'armée nazie allemande. Le bâtiment fut par la suite rasé. Les dégâts sont estimés par les allemands à 20 millions de francs.
Yves Marie Le Magoarou devait trouver la mort en se battant sur le front de Lorient à la tête du pont de Nostang d'une balle en plein front, le 27 décembre 1944.
Une plaque commémorative portant son nom est placée à l'endroit même où se trouvait le bâtiment de munitions

Un autre résistant

SALAUN (Jean-François, Marie), né le 23 juin 1920 à Grâces (22).

Arrêté alors qu'il tentait de rejoindre l'Angleterre sur le Viking. Il est déporté NN, le 24 juin 1943 de Paris, gare de l'Est et arrivé à Hinzert le 25 juin 1943. Lieux de déportation: Wilhelmshaven, Breslau, Gross-Rosen. Il décède le 7 décembre 1944 à Gross-Rosen (Pologne). (Source JO: 91-18 avril 1998)
22 sont arrêtés sont arrêtés ce même jour. Il s'agit de 22 résistants de l'Armée des Volontaires, originaires de Saint-Quay-Portrieux (Côtes-du-Nord). 19 d'entre eux sont interceptés au large de Guernesey le 6 avril 1943 par une vedette allemande alors qu'ils tentaient de rejoindre l'Angleterre ; 3 autres sont arrêtés ensuite, sur terre, accusés d'avoir participé à l'organisation de cette équipée.
Accusés par les Allemands de vouloir quitter le territoire et, par conséquent, de vouloir rejoindre des groupes armés ennemis, ces résistants sont classés «NN» en vertu des mesures répressives notifiées pour ces actes dans le décret Keitel de décembre 1941, mettant en place la procédure « Nacht und Nebel » (Nuit et Brouillard).

à suivre...

Mener à bien une vie personnelle, conjugale, familiale et professionnelle .....

Autant de sujets, abordés en consultations avec Mme Nathalie LANGLOIS, Conseillère Conjugale et Familiale, formée a la thérapie de couple, qui prend en compte le vécu psychique et émotionnel du couple et de l'environnement. Elle est adhérente et inscrite sur l'annuaire du site de l'ANCEFF (Association nationale des conseillers conjugaux et familiaux).

Mme Langlois, travaille, au Centre de Planification et d'Éducation Familiale de Quimper/Concarneau.
Elle intervient, dans les collèges, les lycées, et dans le milieu du l'handicap, ESAT et IME, groupes de parole.
Les entretiens se font sur rendez-vous le samedi, le lundi et parfois en semaine.
Ce sont des entretiens individuels, en couple et suivant la demande en famille.
Contact : 46, rue de Locménard 22200 Grâces et tél. 06.64.81.43.85

Les Remorques Chevance à l'international

Photo Ouest-France

Samuel Larmet, Alain Jullo et Bruno Chevance devant l'une des deux gammes de remorques qui ira à Hanovre.

Soa, l'entretien de lunettes et appareils auditifs chez soi

Sophie Derbré, vient de créer Soa (Sophie optique audio) services. Diplômée en optique-lunetterie depuis 1994, la Guingampaise d'origine a passé un diplôme d'assistante en audioprothèse. Elle propose un service d'entretien de lunettes et appareils auditifs à domicile. L'idée : permettre aux personnes isolées ou qui ne peuvent plus se déplacer de bénéficier du même service.
Elle a d'abord démarché les établissements de type Ehpad et maisons de retraite, où elle a reçu un très bon accueil. *«Je ne vends ni lunettes, ni appareils auditifs»,* **précise-t-elle.**
Sophie réalise des contrôles et remise en état de lunettes, le nettoyage approfondi d'appareils auditifs et remplacement des piles, et vend des accessoires tels que des étuis, chaînettes et autres clips solaires. *« Tous mes fournisseurs sont bretons »,* **souligne-t-elle. Sophie se déplace dans un rayon de 50 km. Soa services : tél. 06 08 78 77 37 ou courriel, soaservices@orange.fr**

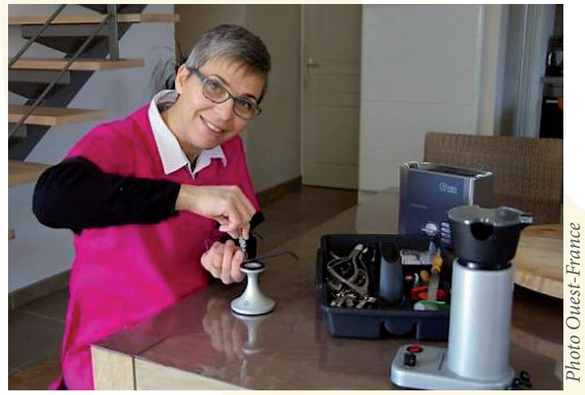

Photo Ouest-France

Les parents d'élèves ont versé 12 000 € aux écoles

Photo Ouest-France

La dynamique association des parents d'élèves apporte un soutien financier aux écoles. L'an dernier, 4 255 € avaient été versés pour la classe transplantée des CM1-CM2 à Paimpol, 650 € pour le Noël de l'école maternelle, plus un forfait de 30 € par enfant pour des projets et des sorties. Soit une enveloppe globale d'un peu plus de 12 000 €.
«Les parents renouvellent cette année avec une soirée repas », **annonce Lydie Andrade, coprésidente.**
Les projets : samedi 19 mars, soirée repas ; samedi 18 juin, kermesse.

Le bureau : Lydie Andrade et Morgane Le Denmat, coprésidentes ; Morgane Le Moigne, trésorière ; Morgane Le Gal, trésorière adjointe ; Germaine Liger, secrétaire ; Jeannie Fercoq, secrétaire adjointe.

Affluence à la foire-à-tout du centre d'action sociale

Les membres du centre communal d'action sociale, ont œuvré au service de la foire-à-tout

Association sportive de Grâces

L'AS Grâces met en place une collecte de journaux du 21 mars au 2 avril. Une benne à journaux sera installée sur le parking du stade municipal.
Une collecte de ferraille sera organisée le samedi 2 avril et une benne sera installée sur le parking de la mairie.
Il est également possible de faire enlever la ferraille à votre domicile, pour cela, merci de contacter Fabrice Le Coz au 06.50.38.90.00

Les élus veulent prévoir l'accueil des personnes âgées

Photo Ouest-France

Olivier Briand et la délégation départementale dans le logement de JeanineLe Nost (troisième à droite), 89 ans, avec Laurence Corson (à droite)

Sylvie Guignard, vice-présidente du conseil départemental, en charge de l'accompagnement des personnes âgées, Marie-Madeleine Michel, vice-présidente en charge de l'accompagnement du handicap, Laurence Corson, élue du canton, et Daniel Mahé, directeur général adjoint des solidarités au conseil départemental, ont été reçus à Keranno. Ils étaient là pour prendre contact avec le terrain, recueillir l'avis des résidants et des professionnels afin de bien connaître ce qui existe, pour mieux prévoir l'avenir en terme d'accueil des personnes âgées.

Ouverte en juin 2013, la résidence services de Keranno compte 57 logements, où vivent 59 personnes, « dont 90 % de femmes », précise Olivier Briand, directeur. La structure emploie 18 salariés et s'adresse à des personnes autonomes âgées de plus de 60 ans.

Des colis pour les aînés

Le 16 janvier dernier, les membres du CCAS se sont rendus au domicile des personnes âgées de plus de 85 ans pour leur remettre un colis. Les maisons de retraite ont elles aussi été visitées.

Le maire reçoit une médaille de l'association des anciens combattants

Monsieur le maire recevant par le président de la section la médaille de la 146e section «pour le remercier, ainsi que le personnel de la mairie, pour l'accueil toujours chaleureux qu'ils réservent à notre association».

Inscriptions en classe bilingue

La municipalité a pour projet d'ouvrir une classe bilingue en maternelle à la rentrée prochaine.
Déjà une petite dizaine d'enfants sont inscrits pour ce projet.
Si le bilinguisme précoce vous intéresse pour votre enfant, si vous avez des questions concernant ce projet ou pour tout autres renseignements,
Vous pouvez contacter Nolwenn Briand à la mairie de Grâces.

emglev an 21vet kantved
Ya
d'ar brezhoneg

Les associations se mobilisent pour le Téléthon

Photo Ouest-France

Avant de marcher, rouler, jouer aux boules, au scrabble ou aux cartes, les participants sont tous passés par le bureau des inscriptions, à l'espace multiculturel.

L'association des aînés, celle des randonneurs, l'atelier Grâces détente et les cyclotouristes ont proposé diverses activités et animations au profit de l'Association française contre les myopathies, suivies d'un goûter collectif. Dans le cadre des temps d'animation périscolaire, 150 enfants des écoles se sont joints au goûter. Le bilan financier devrait dépasser 500 €.

Le marché de Noël du 13 décembre était organisé par les randonneurs

Photo Ouest-France

le maire, Yannick Le Goff (à droite) et Jean-Yves Hénaff, président de Grâces-Rando

Organisé par la commission municipale d'animation, le marché de Noël est devenu le rendez-vous traditionnel de la mi-décembre. . Depuis toujours, Grâces-Rando tient la buvette et le service restauration du marché. Cette fois, l'équipe de Jean-Yves Hénaff a été le pilier de cette journée.

Une cinquantaine d'exposants ont investi la salle multiculturelle avec le Le père Noël présent toute la journée. À l'extérieur, les enfants pouvaient profiter de promenades en calèche et les jeunes du conseil communautaire ont vendu des châtaignes grillées.

La rencontre des classes 5 a fédéré de 40 à 90 ans

Photo Ouest-France

Les vingt-sept classes 5, nés de 1925 à 1975, dont le maire, Yannick Le Goff, qui a eu 60 ans cette année, et les deux aînés, Jeanne Gautier et Désiré Lancien. Tous deux ont 90 ans et ont toujours vécu à Grâces.

Les temps d'activités périscolaires

En préparation des temps péri-scolaires, dix-neuf animateurs et coordinateurs des temps d'activités périscolaires des communes de Guingamp, Grâces, Ploumagoar, Plouisy et Saint-Agathon ont participé à une matinée de travail proposée par les Francas des Côtes-d'Armor, une association d'éducation et de jeunesse qui forme les animateurs.

Photo Ouest-France

« *L'objectif est d'échanger sur les pratiques des uns et des autres et d'essayer d'apporter des réponses* », résume Clémence Giret, déléguée nationale Francas en charge de la région Bretagne.

Marie-Pierre Beaumes, ancienne responsable du service enfance-jeunesse de Lanester, et Jean-Claude Picavet, chercheur en sociologie, ont animé les débats et orienté la réflexion. *« Animer, c'est susciter de l'envie. La socialisation autour des temps d'activités est très importante. Celle-ci est un support pour générer des relations, et elle ne doit pas produire de l'excitation »,* **défend le sociologue.**

Mais comment faire d'un temps court, un temps éducatif ? *« Ce qui prime, c'est la relation, pas ce qu'on va leur faire faire »*, **insiste-t-il, éclairant d'un nouveau regard l'approche des animateurs, qu'ils soient professionnels ou occasionnels. D'autres rencontres de ce type sont envisagées.**

Photo Ouest-France

À droite, Alain Lachiver, adjoint, et Madeleine Hélary, coordinatrice, en compagnie d'une partie des animateurs et des bénévoles qui interviendront lors des temps d'activités périscolaires.

À l'école élémentaire, les temps d'activités périscolaires (Tap) sont programmés depuis la rentrée les mardis et vendredis, de 15 h à 16 h 30.

En maternelle, ils ont lieu tous les jours, sauf le mercredi, de 13 h 30 à 14 h 15

Les activités prévues : aïkido, anglais, gym, cuisine, tennis, tennis de table, échecs, informatique, travaux manuels et créatifs, jeux collectifs et hip-hop.

La municipalité fait appel aux bénévoles souhaitant participer aux Taps, en accompagnement des animateurs.

Référents de quartier

Après avoir été à la rencontre des grâcieuses et des grâcieux, la municipalité va mettre en place les référents de quartier. La commune sera divisée en six quartiers. Chaque quartier aura son référent ou ses référents qui seront choisis parmi les habitants dudit quartier. Ils seront un trait d'union entre élus, la mairie et le quartier. Ils feront un compte rendu des problèmes rencontrés, des travaux à faire....

Une réunion est prévue une fois par an avec les habitants du quartier.

Quartier 1

Kerdanniou
Pempouillou
Kerdonval
Rugergon
La ville neuve
Kernevez
Kermunut
Kermoal
Kerlouet
Lan Brugou
Chemin de ruvesquen
Rue Paul Le Bolu
Chemin Allée Du
Rue du Brugou bras
Le Brugou
Route de Gurunhuel
Traou an Dour
Saint Yves
La Grande Lande
Kerviou
Kerurien
Le Grand Kerurien

Quartier 2

Rue de Locménard
Pen an lan
La ville blanche
Rue de Callac
Rue Parc an Feunten
Pont Glas
Pors Cadec
Traou ar Hoat
Keranno
Moulin de kerurien
Ty Losquet
Praden Marguerite
Le Derff
Lein an Zant
Kerfunois
Kereven
Gouargaer
Kerhervé Huellan
Kerhervé Izellan
Merery Kerhervé
Kerbost
Route de Kerbost
Les quatre Vents

Quartier 3

Rue de l'église
Rue de Keravel
Keravel
Allée des Acacias
Stang marec
Place André Bardoux
Rue Lanomunut
Impasse de la Fontaine
Allée des noisetiers
Rue du petit Brugou
Rue du stade
Allée des chataigniers
Poul ranet
Brugou Bihan
Lec'h Leonec
Rue René Cassin

Quartier 4

Rue de Kernabat
Rue de Saint Jean
Rue Francine Josse
Rue de Hent Wers
Rue Traou Feunteun
Rue Porzou
Impasse de Pen Duick
Chemin Crec'h Suzic
Rue Parc Gourin
Rue de l'armor
Rue de Fichonas
Rue Hent ar Vilin
Moulin au cuivre

Quartier 5

Rue de Kerpaour
Rue du College
Allée des Camélias
Allée des Mimosas
Rue des Tilleuls
Rue de Gourland
Rue des Alouettes
Allée des Mésanges
Allée des Alouettes
Allée des Fauvettes
Rue Albert Camus
Allée des Chardonnerets
Rue Parc du Pré

Quartier 6

Impasse Keribau
Rue de la Madeleine
Rue Parc Nevez
Rue Parc Sech
Prat Madeleine
Rue Parc an Ty
Rue Parc Bras
Clos des Chênes
Venelle de la caserne
Rue Runeunou
Rue Pierre Pochon
Rue François Jacq
Rue du Chateau de Keribau
Rue Keribau
Rue de Pen an Croissant
Rue ar Jardin
Rue de Parc Tanguy
Lotissement Ferme des Salles
Route de Porsmin
Route de Ste Croix
Allée du Marquis
Le Magoarou

Grâces, vue du clocher

Journées du patrimoine

La commission municipale de la culture et du patrimoine invite à découvrir les joyaux de pierre de la commune, comme son église du XVI[e] siècle, auxquels elle associe des poètes, musiciens, peintres ou sculpteurs.

La municipalité a souhaité, pour les journées du patrimoine 2015, s'associer aux propriétaires de demeures d'exception afin de faire découvrir la commune dans un esprit d'ensemble.
Les manoirs de Keravel, Kerpaour et le château de Keranno étaient donc ouverts au public et l'on pouvait y découvrir des artistes tels que Gérard Renvez, plasticien, Lentz, sculpteur, Michadu, artiste sculpteur sur fer ainsi que de jeunes comédiens élèves au conservatoire supérieur d'arts dramatiques de Paris. Dans d'autres lieux tels que la chapelle Saint-Jean, l'église, l'oratoire Saint-Yves, les visiteurs ont pu découvrir Christelle Zacchero, peintre, les concerts de Praetorius et Fragrance of love et la lecture de contes par Corinne Corre, poétesse grâcieuse. Et enfin, pour les amoureux de vieilles mécaniques, le calandre club d'Armor a aussi fait une escapade dans le bourg.

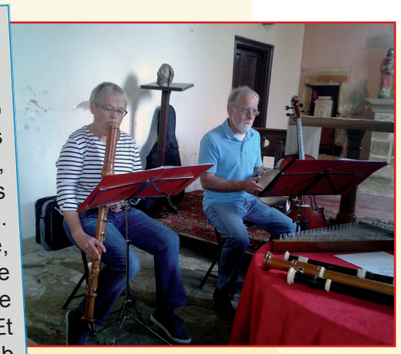

JOURNEES DU PATRIMOINE

L'association Amitié-Culture-Loisirs

Photo Ouest-France

Le bureau : Jeannine Roudaut, membre ; Mario Frattini, trésorier ; Eugénie Monjarret, présidente d'honneur ; Jean-Noël Bihan, président ; Colette Le Guével, secrétaire

Jean-Noël Bihan élu président d'Amitié culture loisirs

L'association Amitié-Culture-Loisirs a abordé la saison 2015/2016 par l'élection d'un nouveau président : M. Jean-Noël BIHAN. Nouveauté : la création d'une nouvelle troupe de théâtre dénommée « la grâcieuse compagnie » sous la responsabilité de M. Patrick LE ROUX.
Tous les mercredis après-midi, l'atelier jeux remporte un vif succès (cartes, triomino, scrabble, tarot….), vous pouvez les rejoindre si jouer est votre marotte.
L'ACL vous communique son calendrier festif pour 2016 :
Soirée guinguette le samedi 27 février avec l'orchestre ENVOL, venez- vous y amuser !
Rallye le 9 juillet
Journée à l'île de sein le 3 septembre
Soirées théâtre les 8 et 9 octobre 2016

Grâces Twirling-Club

Le nouveau bureau : Sophie Gaspard, trésorière adjointe ; Murielle Steunou, trésorière ; Sabine Longeard, coprésidente ; Annick Le Goaziou, vice-présidente ; Christophe Kergus, coprésident ; Émilie Kerambrun, secrétaire ; Stéphanie Boumédienne, adjointe.

L'A.S Grâces

Photo Ouest-France

Les 4-5 ans samedi à l'issue de la séance menée par Alain Bourven, Fabrice Le Coz et Anthony Auffret.

Le samedi en début d'après-midi, Fabrice Le Coz, vice-président de l'Association sportive en charge de l'école de foot accueille la section baby-foot
Baby-foot le samedi, de 14 h à 15 h 30, au stade François-Colas. Les enfants doivent arriver à 13 h 40, pour se changer, et pouvoir ainsi remettre des vêtements propres et secs à la fin de la séance sportive qui s'arrête à 15 h 15, et laisse un quart d'heure pour échanger et se rechanger. Cotisation annuelle : 35 €.
Chaque enfant reçoit une paire de chaussettes et un short. Port de protège-tibias obligatoire.

Grâces Détente

Les membres se réunissent chaque jeudi après-midi autour d'activité de créations diverses. Pour l'année qui vient de s'écouler, les créatrices ont visité le moulin de Palacret sur la commune de St Laurent. Elles ont participé au Téléthon avec le club des anciens, Grâces rando et les cyclos. Elles ont également participé au marché de Noël. Pour l'année 2016, une sortie sera organisée au mois d'avril ou mai, la destination n'est pas encore décidée

Société de chasse

Photo Ouest-France

Devant : Guy Bouvier, président ; Jean-Michel Lemée, secrétaire ; Emmanuel Fribourg, trésorier. Au 2e rang, Maurice Le Fichant, garde communal, et Michel Le Bras, adhérent

La société de chasse compte 41 adhérents, une satisfaction pour le président, Guy Bouvier qui espère s'associer avec des communes voisines.
Cette saison, un nouveau garde fédéral, Pierre Pavoine, de Plaintel, viendra épauler le garde communal, Maurice Le Fichant.
Ils vont disposer d'un petit pavillon de chasse, à Kerdonval.

L'association Dojo Michigami

Photo Ouest-France

à gauche, Patrick Le Mée, professeur.

Présidée par Alain Scouarnec, l'association Dojo Michigami propose deux cours de judo, dispensés par Patrick Le Mée, professeur diplômé.
L'enseignement transmis est celui d'un judo dont la finalité n'est pas la compétition mais l'acquisition et le perfectionnement de la technique avec des passages de grades, ou ceintures à partir de 14 ans
Cours : le mercredi et le vendredi, de 19 h à 20 h 30, au dojo de la salle des sports. Informations sur place, possibilité de séances d'essai.

Urban Etnick, école de danse

Fondée il y a six ans, l'association Urban Ethnik propose des cours de danse et des ateliers chorégraphiques en classique, modern, jazz et hip-hop avec Soa Le Clec'h, professeur diplômé d'État.
Après une carrière de danseuse et chorégraphe, elle anime des stages à Saint-Brieuc et Rennes et poursuit une carrière d'artiste chorégraphe auprès de plusieurs compagnies. Lyla Le Clec'h, en cours de formation professionnelle à l'enseignement de la danse, assure une partie des cours.
L'association projette l'organisation de battles, de soirées hip-hop, stages de danse classique et un dîner spectacle de fin d'année.
Urban Ethnik : du lundi au vendredi, seize cours et ateliers chorégraphiques, à partir de 6 ans.
Contact : 06 26 45 62 46 ou soamazone@yahoo.fr

Soa Le Clec'h et sa nièce, Lyla, à qui elle a transmis la passion de la danse.

Association ensemble moins cher 22

Les commandes groupées de fuel sont très prisées

3 questions à Eliane DANIEL, présidente de l'association Ensemble Moins Cher 22

Quelle est la mission de l'association ?

Nous avons créé l'association en août 2014, à Grâces, pour effectuer des commandes groupées de fuel domestique. Et ce que l'on peut en dire, c'est que c'est un succès. Nous comptons aujourd'hui, un peu plus d'un an après notre création, 145 adhérents. Des adhérents qui sont principalement des habitants du territoire de Guingamp communauté, mais pas seulement. En fait, nous sommes à l'écoute des demandes émanant de tout le département.

Comment peut-on rejoindre l'association ?

Il suffit de s'inscrire sur le site de l'association, ou bien nous appeler. L'adhésion annuelle ne coûte que 2 €. Ensuite, il suffit de passer commande sur le site ou par téléphone de 500 litres minimum. Dès lors que nous atteignons 22 000 litres, nous lançons un appel d'offres le vendredi matin suivant auprès des différents fournisseurs.
Dès le vendredi midi, nous retenons le moins disant et transmettons à nos adhérents le prix au litre. Il nous revient ensuite d'adresser les contacts des personnes qui ont passé commande. L'entreprise se charge de les livrer dans la semaine qui suit.

Les commandes groupées ne concernent que le fuel domestique ?

Devant le succès remporté depuis l'an passé, nous avons décidé de faire la même chose pour les granulés de bois en sacs, en travaillant avec des producteurs locaux. La commande ne sera effective que lorsque nous aurons atteint un total de 6 palettes. Mais, bien-sûr, il en est de même que pour le fuel, plus nous aurons de demandes, plus les prix seront bas.
Et puis, dans un tout autre domaine, nous avons le projet de mettre en place des commandes groupées pour les fournitures de bureau. Et nous avons déjà négocié avec une auto-école du secteur, en matière de frais de dossier.
80 : C'est en euros, l'économie moyenne réalisée par les adhérents de l'Association ensemble moins cher 22, lorsqu'ils commandent 1 000 litres de fuel domestique, par le biais d'une commande groupée.

Source Ouest-France du lundi 30 novembre 2015

Gras'An dro cherche un nouveau professeur

L'association de danse bretonne présente sur la commune depuis de nombreuses années recherche désespérément un professeur de danse « Josette Disserbo souhaite passer le témoin mais assurera le cours jusqu'au recrutement d'un successeur », pointe Sylvie Le Guével, présidente.
Les cours sont ouverts à tous, quelque soit le niveau ou l'âge. Les cours ont lieu chaque vendredi soir à 20 h 30 dans l'ancienne salle des fêtes qui est doté d'un parquet idéal pour maîtriser la technique des danses bretonnes.
Tarif : 50 € ; couple, 95 € ; jeunes et étudiants, 30 €., Contact : 02 96 44 27 58.

Photo Ouest-France

Tennis de table Grâces-Le Merzer

L'année 2015 se termine avec le maintien dans l'élite régionale de l'équipe 1 et le retour de l'équipe 2 au niveau régional.
L'équipe fanion du TT Grâces Le Merzer de

retour au plus au niveau régional en début d'année a tenu son rang lors de la première partie du championnat. En effet dans une poule très relevée, elle a obtenu une honorable 6ème place, synonyme de maintien. Dans la seconde partie du championnat, comme aucune équipe bretonne n'est descendue du niveau nationale, elle peut envisager être dans le trio de tête et, pourquoi pas, accrocher une place de deuxième qui la renverrait en Nationale.
L'équipe 2 du club termine sa première phase avec 7 victoires en autant de matchs, ce qui

lui donne le droit d'évoluer en Régionale lors de la seconde phase.
Les trois autres équipes du club évoluent quant à elles en départementale, elles permettent au club d'intégrer les jeunes pousses.
En plus de ces compétitions par équipes, les membres du club, jeunes ou moins jeunes, participent à de nombreuses compétitions individuelles. Championnat des côtes d'Armor, de Bretagne et parfois même de France pour certains vétérans.
L'école de Tennis de table accueille deux fois par semaine les jeunes pongistes filles et garçons. Sous la coupe de Gilles, les jeunes apprennent la technique, les règles, le respect de l'adversaire, l'arbitrage…
Le TTGM organise aussi des activités au niveau scolaire. Pour la deuxième année le tennis de table participe aux Temps Péri Scolaire et propose aussi régulièrement des tournois scolaires.
Mais la petite balle jaune ne séduit pas que les plus jeunes, en effet deux fois par semaine le groupe de loisir se retrouve pour une pratique uniquement basée sur le plaisir. Un groupe qui s'étoffe puisqu'il compte plus d'une dizaine de membres.

Les moments forts du club

Outre les matchs de championnat, le club organise quelques événements notoires de la vie pongiste bretonne.
Le tournoi régional du 6 septembre a vu environ 120 pongistes s'affronter dans 9 tableaux.
Cette année la présence d'un joueur de très haut, classé 120ème de France, ainsi que quelques féminines classées aux alentours de la 200ème place ont offert un spectacle de grande qualité. Comme tous les ans le TTGM participera à l'organisation d'une rencontre de sport adapté au mois de mars, sous l'égide de l'ADAPEI (Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales)

A noter : le club organise à nouveau un vide grenier le 29 mai 2016 dans la salle omnisports.

Horaires et tarifs, Informations pratiques, inscriptions, renseignements : Président : Vincent Guibout; mail : ttgm064@gmail.com; tel 06 83 90 15 66 ; site web : http://ttgm.over-blog.com

École bretonne d'arts martiaux sino-vietnamiens

L'art martial sino-vietnamien est ouvert à tous, « de 7 ans à 77 ans ». Il vous permet d'étudier à votre rythme et à votre niveau afin d'atteindre le bien-être physique et mental, tout en apprenant à vous défendre face à toute agression.
Le professeur Pierre-Yves LE VOT a débuté dans les années 80 auprès de différents maîtres. Il a enseigné durant 3 ans à Paris avant de revenir en Bretagne et d'ouvrir une première école à Tréguier en 2010, puis à Grâces en 2014 et enfin à Pontrieux en 2015.
Encore aujourd'hui, il continue d'étudier auprès d'un maître du Nord Vietnam, Maître HA TRAN du style NHÂT NAM.

Horaires : Lundi : Ados/Adultes 20h30 - 22h.
Samedi : Enfants 13h30-14h30 ; Ados/Adultes 14h45- 16h15
Contact : Pierre-Yves LE VOT ; 06 82 17 05 18 ou sur place aux heures des cours.

Grâces Rando

L'association Grâces Rando a fêté ses 10 ans en 2015 ! Que de chemins parcourus depuis sa création en 2005. Le club compte actuellement 95 adhérents et fonctionne très bien.
Les randonnées ont lieu le lundi après midi à 13 h 30 et le dimanche à 8 h 30.
Plusieurs projets sont en cours pour l'année 2016 et en particulier un séjour sportif et touristique à Douarnenez du 9 juin au 12 juin.

Les randonnées du 1er trimestre 2016 :
Planning des randonnées pour février
Lundi 15: randonnée de 8 km à Kérien. Dimanche 21 : randonnée de 12 km à Quemper-Guézennec. Lundi 29 : randonnée de 8 km à Belle-Isle-en-Terre

Planning des randonnées pour mars
Jeudi 3: randonnée pour la journée sur Plouaret. Dimanche 6 : randonnée de 15 km à Maël-Carhaix. Lundi 14 : randonnée de 9 km à Moustéru . Dimanche 20 : randonnée de 12 km au Palacret à Saint-Laurent. Lundi 28: randonnée de 9 km à Louargat

Réunion le vendredi 25 mars à 18h30 dans la salle des associations sous la mairie, ordre du jour : planification des randonnées pour le 2ém trimestre, préparation du séjour à Douarnenez…….

Grâces Méditation

GRACES MEDITATION pour sa quatrième saison voit son effectif s'accroître avec 16 inscrits Cette année, nouvelle formule. Après une période de quelques semaines où les derniers arrivants assimilent les bases fondamentales de la méditation, ils ont pu partager les séances avec les plus anciens. Cette formule permet à ceux qui le désirent, de venir à 2 séances au lieu d'une. La séance du mardi à 19h30, laisse une part à l'acquisition théorique concernant les centres énergétiques (chakras) et la découverte de l'énergie (kundalini)
La séance du jeudi à 19h30 est orientée davantage sur la mise en pratique de la théorie. Cela permet progressivement d'atténuer les polarisations d'énergie et ainsi d'accéder dans un premier temps à un bien être croissant, une connaissance de soi, et une compréhension de soi et des autres. De cette façon nous nous libérons des entraves que nous nous infligeons
Le mot liberté prend un sens nouveau. Chacun, à son rythme intégrera la méditation et les différents exercices dans son quotidien pour un nouveau mode de vie. Il n'y a pas d'inscription en cours d'année. La prochaine période d'inscription se déroulera à la rentrée scolaire jusque fin octobre. La méditation n'est pas un loisir mais répond de plus en plus à un besoin de notre société, dépassée par les maux qu'elle engendre.

Le dojo d'aïkido

Meilleurs voeux à tous.
Le dojo d'aïkido traditionnel de Grâces sera ravi de vous accueillir. N'hésitez pas, il est possible de s'inscrire tout au long de l'année.
Les cours sont ouverts à partir de 8 ans révolus pour les enfants tandis que les adolescents rejoignent le cours adulte dès 14 ans.
La pratique de l'aïkido est basée sur l'enseignement de techniques de combats directes et efficaces ; il n'y a pourtant pas de condition physique requise a priori pour débuter cette discipline, tout type de personnes partagent cette passion, et chacun à son rythme parvient à progresser dans l'utilisation et le contrôle de son corps.
Les cours ont lieu les mardis et jeudi de 19h45 à 21h15 pour les adolescents et adultes Les mardis de 18h30 à 19h30 les mardis.
www.graces.aikidoepa.com / Tél : 0658453604

Grâces Gym

L'année 2015/2016 de l'Association Grâces Gym se déroule dans une ambiance très sympathique avec ses 52 adhérents dont 2 hommes. Nous acceptons encore toutes les personnes qui désireraient nous rejoindre.
Les cours de renforcement musculaire sont dispensés à la salle de tennis de Grâces, pendant la période scolaire, par Elise Girondeau, tous les lundis de 14h30 à 15h30 et de 18h30 à 19h30 et par Bruno Baccon tous les vendredis de 9h30 à 10h30 au tarif annuel de 70 € pour 1 cours/semaine et de 120 € pour 2 cours/semaine. (1 essai gratuit). Le tarif à partir de janvier est de 50 €.
Contacts: 06.71.89.58.55, 06.84.85.57.54 - graces.gym@gmail.com

Tennis Club

François Jézéquel, Jean-Claude Pasquiet, Fabien Duigou, Franck Jeanne, Hélène Ropars et Cyril Bluzat.

L'assemblée générale du club de tennis a procédé à l'élection de son nouveau bureau : Vincent Poirier a souhaité passer le témoin de président à Franck Jeanne.
Les projets : l'engagement en championnat d'une équipe senior féminine et chez les seniors hommes, toujours deux équipes, en D2 et D4.
Le championnat départemental féminin a débuté le dimanche 4 octobre, celui des hommes le dimanche 11. Il y a quarante-huit licenciés, de l'école de tennis aux seniors avec l'entraîneur, Jean-Claude Pasquiet.

Le bureau : Franck Jeanne, président ; Cyril Bluzat, vice-président ; François Jézéquel, trésorier ; Fabien Duigou, adjoint ; Hélène Ropars, secrétaire ; Thibaut Lestic, adjoint. Cotisation annuelle : 110 €. Contact : 06 65 68 98 94.

Le club des grâcieux

Le club des grâcieux compte 130 adhérents dont 9 nonagénaires. Nous nous réunissons tous les mardis après-midi à partir de 13h30. On y jour aux boules, à la belote, au trio-mino, au scrabble et on marche, chacun à son rythme. Puis à 16 h, c'est le goûter servi par le conseil d'administration.
L'adhésion annuelle est de 15 € . Nous organisons 3 repas à prix coûtant et deux banquets où l'on fête les 80 et 90 ans de l'année ainsi que les noces d'or. Nous faisons une sortie en car en mai ou juin. Pour financer en partie toutes ces réjouissances, nous organisons 5 bals par an.
Rejoignez nous, pour papoter, pour rompre la solitude.
Date des prochains bals : 8 mai, 5 juin.

Grâces culture et Multimédia

Notre association affiche une nouvelle fois un nombre satisfaisant d'adhérents.

Nos différentes activités connaissent un engouement grandissant.

Atelier d'anglais

Cette année nous avons une trentaine d'apprenants repartis en quatre groupes homogènes de niveaux différents (faux débutants à confirmés.) Nous avons démarré l'année dans la bonne humeur (of course!) et les rires ont certainement été présents lors de chaque cours. Les thèmes abordés sont très variés, reflétant dans la mesure du possible les goûts éclectiques et les souhaits de chaque apprenant. Nous avons commencé l'année par une « vente aux enchères » de phrases en anglais ; ensuite, certains groupes ont discuté de la météo avant de faire « une pause dans un restaurant » suivi par un petit tour « à l'office de Tourisme». Bien entendu, il reste encore quelques places disponibles le mardi matin (cours de niveau faux débutant) et le lundi matin (niveau élémentaire +).
Contact : Jane Alford 06 98 86 56 26

Atelier informatique

A Grâces Culture et Multimédia, branche informatique, la nouvelle année s'annonce mobile !! Depuis 13 ans, l'association vous propose de vous former sur ordinateur, mais cette année le Père Noël a déposé beaucoup de tablettes et de téléphones portables. Malheureusement il a souvent oublier le mode d'emploi ou celui-ci est incomplet. Face à ce constat, notre animatrice a souhaité organiser des ateliers d'une heure afin de pouvoir vous guider dans l'utilisation de ces objets étranges.
Nous n'oublions pas les formations sur ordinateurs qui durent 1 h 30 sur des sessions de 10 cours, qui vont de la découverte de l'outil informatique au perfectionnement. La formation des groupes passe par des réunions qui se tiennent courant septembre, courant janvier et courant avril.
Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Alexandra au 06.49.89.39.21

Atelier œnologie

Pour cette seconde année, l'atelier d'œnologie compte 32 participants divisés en 2 groupes. Un groupe A (anciens) se réunissant le dernier jeudi de chaque mois, le second groupe D (débutants) s'instruit le 2ème jeudi du mois. Dans une ambiance conviviale et détendue, Benoît Philippot (œnologue diplômé) prodigue son enseignement sur les types de vins (blancs, rosés, rouges, pétillants et liquoreux) mais aussi sur les régions vinicoles françaises. Quand bien même que pour beaucoup d'entre nous le vin n'est pas un plaisir inconnu, il n'en demeure pas moins qu'il y a beaucoup de découvertes à faire tant dans les vins de pays que dans les crus des différents terroirs. Durant 2 h chaque mois, 6 vins sont analysés, commentés et notés sur les fiches appropriées ; reste que les crachoirs sont présents et chacun utilise à bon escient ce réceptacle. Allier un moment de convivialité à l'acquisition de connaissances, n'est-ce pas la définition de « joindre l'Utile à l'Agréable ?»

Atelier de cuisine

Savoir préparer de bonnes recettes avec des produits « bio » attire toujours du monde car nous avons maintenu nos quatre ateliers (1er jeudi du mois le soir et 2ème mardi du mois le matin, l'après-midi et le soir). L'élaboration de chaque plat se fait dans la bonne humeur et chacun est ravi de pouvoir déguster en fin de séance (notamment le soir et le midi) les deux recettes concoctées par Guillaume Fornasier. Notre cuisinier est toujours là pour donner de petites astuces de chef et faire découvrir de nouvelles saveurs en utilisant des épices.

Atelier de généalogie

Après un an de fonctionnement, notre atelier s'est développé car un nouveau créneau horaire a vu le jour en septembre. Nous fonctionnons donc le mardi de 18h30 à 20h30, mais également le jeudi de 16 h à 18 h. Chacun peut ainsi se familiariser avec les différents moyens de recherches, s'amuser des découvertes que l'on peut faire, découvrir des professions insolites ou disparues. Ces séances ont pour but d'échanger, de s'entraider dans la recherche de nos ancêtres et pouvoir réaliser un arbre généalogique le plus complet possible

Le théâtre

Photo Annie Le Morzadec

Enfin depuis 9 ans l'association Grâces Culture et Multimédia invite la Troupe d'Yvias à venir jouer des pièces de théâtre comiques sur les planches de l'Espace Multiculturel.
Le professionnalisme des acteurs, leur bonne humeur et leur envie permanente de faire rire ont conquis un public fidèle et de plus en plus nombreux chaque année.
Ce 9 janvier nous étions plus de 250 spectateurs à apprécier cette nouvelle comédie « On l'enterre aujourd'hui » écrite par Laurent Hugot et mise en scène par Yvon Mahé.
Tous ces acteurs, qui nous offrent un moment de détente assuré, reviendront le samedi 7 janvier 2017 (à noter dans vos agendas).

Pour tout renseignement sur les différents ateliers : Isabelle CORRE 02 96 21 01 86

L'alimentation culturelle

L'école de peinture vous accueille toute l'année débutants ou confirmés
Du Mardi au Vendredi.
Toutes techniques abordées : aquarelle, acrylique, huile, couteaux. Le dessin est obligatoire. Une certaine souplesse dans le suivie des cours (à la carte, par 10 ou à l'année)
Enseignement individualisé.
L'année se termine le 15 juin avec le démarrage de l'expo qui se tient à la mairie de Grâces du 15 au 30 juin.

Stages adultes : Week-end : samedi 9 et dimanche 10 avril : de 9h30 à 11h30- 14 h à 17 h
Été : du lundi 11 au vendredi 15 juillet : de 9h30 à 11h 30- 14h-17h.
Formule sur 2, 3 ou 5 jours
Pour tous les stages, il s'agit d'initiation et de perfectionnement aux techniques de dessin et de peintures, l'école s'adapte aux demandes des personnes.
Ecole de peinture, 1, rue Pierre Pochon, 22200 Grâces.Tél : 02 96 44 32 08- 06 99 41 25 33
Professeur : Zacchero Christelle, diplômée des beaux-arts de Paris et d'arts plastiques Paris1 Sorbonne.

« Ca roule toujours pour les CYCLOS »

Désormais 2 groupes de niveau sont formés où chacun peut s'exprimer.
Les sorties dominicales sont basées sur la progressivité kilométrique des distances.
Un programme annuel est établi début janvier pour chaque groupe.
L'activité des CYCLOS consiste à faire du sport, du tourisme à vélo et quelques adhérents pratique du VTT l'hiver (le mardi).
Ils se déploient dans des concentrations régionales à but humanitaire : en particulier la PLB (Pierre LE BIGAUT) à CALLAC pour la lutte contre la mucoviscidose et dans des rassemblements nationaux : participation nombreuse à la Semaine Fédérale de Cyclotourisme qui a eu lieu du 02 au 09 août à ALBI dans le TARN.
En 2016 nous irons à DIJON en Côte d'Or du 31 juillet au 6 août.
D'autres séjours sont organisés : la découverte de la CORSE en octobre.
Cette année, il faut souligner notre participation active du Cyclo Club au Téléthon de GRÂCES; nous avions établi un circuit sur la commune à parcourir 3 fois en individuel contre un temps défini par chacun. Nous avons obtenu un joli succès.
Autre fait marquant : le renouvellement des tenues qui nous permettent de nous identifier au territoire. Elles sont de couleur jaune ce qui contribue à notre visibilité pour notre sécurité. (photo).
Notre participation au forum des associations à KERGOZ a permis de réaliser de nouvelles adhésions.
A noter également un changement de trésorier au bureau du club : Roger PERENNES remplace Henri LE BERRE qui a souhaité se retirer après 12 années de « service »
Le Cyclo Club souhaite toujours se renforcer, le coût de l'adhésion est modeste.

Contact : Michel LE YOUDEC, Président du CYCLO CLUB, 71, Rue de La Madeleine 22200 GRÂCES. Téléphone fixe : 02 96 21 38 01 ; Téléphone portable : 06 12 81 37 62 et mn-leyoudec@orange.fr

SALON DU BIEN-ETRE ET DES MEDECINES DOUCES 2016

L'Association « Bien-être, Nature et Santé en Côtes d'Armor » (BNS-22) - association Loi 1091, siège social à Grâces – depuis 2014 a pour objet la promotion du mieux-être par l'organisation d'un salon annuel de professionnels afin de présenter les différentes pratiques ou techniques proposées par les professionnels de l'association.
Notre association regroupe plusieurs praticiens Costarmoricains : médecines douces, alternatives, massage-bien-être…
Elle est co-présidée par Nadine MARTIN LE CAM (Hypnose Ericksonnienne), Sandrine MARTINA (Magnétiseuse-Rebouteux) et François BERTRAND (Naturopathe et Chi Nei Tsang).
Afin d'échanger et de vous présenter nos pratiques, nous organisons un salon professionnel :

SALON DU BIEN-ETRE ET DES MEDECINES DOUCES
à l'Espace multiculturel de Grâces
les 12 et 13 mars 2016

L'entrée est gratuite et donne accès à toutes les conférences (gratuites également) organisées au cours du week-end.
Sur le parvis devant la salle se tiendra un marché d'artisanat local et de produits biologiques. Une petite restauration sera également proposée.
Pour en savoir plus, vous pouvez visiter notre site : www.bns22.fr
Retenez dès à présent votre week-end des 12 et 13 mars prochains, et venez nombreux nous rencontrer !

Agenda

Dimanche 14 février : vide-dressing des parents d'élèves
Mardi 23 février : bal pour la mucoviscidose avec Méheut et Burlot
Samedi 27 février : Guinguette avec l'orchestre Régine. Association ACL
12 et 13 mars : salon bien-être et nature
Samedi 19 mars : soirée raclettes des parents d'élèves
20 mars : passage de la course "la loco du Trieux"
3 avril : fête du printemps avec de nombreuses animations, expositions (chemin des camellias, EMC et mairie)
17 avril : foire à tout
samedi 23 avril : repas du club de billard
2 mai : passage de la redadeg
Dimanche 8 mai : bal du club des grâcieux avec "les copains d'abord"
Dimanche 29 mai, vide-grenier du TTGM à la salle Omnisports.
Samedi 4 juin : repas de l'AS Grâces
Dimanche 5 juin : Bal du club des grâcieux avec Dominique Moisan
Dimanche 12 juin : loto des vétérans, animé par Christiane
Samedi 18 juin : kermesse des écoles
Samedi 25 juin : Grâces en fête
Dimanche 3 juillet : bal du club des grâcieux avec Tendance
Dimanche 21 août : course cycliste, courses minimes, course PASS

Expositions :
Du 1er AU 25 mars, "femmes du temps libre", exposition de 10 femmes peintres
Du 31 mars au 7avril exposition de M. Bastard
Du 8/04 au 22/04 du 8 avril au 22 avril, Raymond Heliou expo «femmes femmes et autre couleur «
Du 15 au 30 juin, les élèves de l'Alimentation Culturelle.

Vendredi 22 avril, concert Lou Casa (répertoire de Barbara).

Lors de la célébration commémorative des déportés, la municipalité invite la population à se retrouver au monument aux morts le dimanche 24 avril. A cette occasion, l'orchestre d'harmonie du pays de Guingamp accompagnera la cérémonie